



Divulgarion comptes bancaires de mon père

Par **gakoux**, le **23/03/2019** à **14:31**

Bonjour,rnrnNous sommes 3 frères, mais, mon père m'a désigné comme personne de confiance lors de son entrée en maison de retraite et m'a donné procuration bancaire.rnJe signale aussi que mon père a toutes ses facultés mentales intactes et souffre juste d'un handicap de motricité.rnrnUn de mes frères, apprenant que j'ai reçu procuration bancaire pour mon père, exige que je lui transmette , [s]chaque mois[/s], ses relevés bancaires, sous peine d'aller en justice. rnEst-il en droit d'exiger cela ?

Par **amajuris**, le **23/03/2019** à **15:36**

bonjour,rnvous ne devez des comptes qu'à votre père, vous n'avez aucun compte ni document à fournir à votre frère, il n'a qu'à voir avec votre père.rnlaissez aller en justice s'il veut.rnsalutations

Par **Lag0**, le **23/03/2019** à **16:02**

Bonjour,rnTout à fait d'accord avec amatjuris. Vous avez mandat de père, vous n'avez de compte à rendre qu'à lui, pas à votre frère...